

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, LE JEUDI 13 JANVIER 2022, À 19 H.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette
Poste 2 : Harold Mercier
Poste 3 : Jean-Philippe Poulin
Poste 4 : Daniel Fournier,
maire-suppléant
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste 6 : André Minville

Et :

La directrice générale
et secrétaire-trésorière
par intérim : Emmanuelle
Desrochers-Perrault

Tous les membres du Conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation tel que spécifié à l'article 325 de la Loi des cités et villes.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. PROLONGATION DE LAPÉRIODE DE DÉPÔT DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE TECHNICIEN(NE) ADMINISTRATIF(VE).
4. PÉRIODE DE QUESTIONS.
5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉSOLUTION 22-014 - PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE DÉPÔT DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE TECHNICIEN(NE) ADMINISTRATIF(VE) .

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) administratif(ve) statuait la fin de la période de dépôt des candidatures au 27 décembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE le peu de candidatures reçues et le désir du Conseil municipal de combler adéquatement le poste vacant.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la période de dépôt de candidatures pour le poste de technicien(ne) administratif(ve) soit et est prolongée jusqu'au vendredi 21 janvier 2022.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Emmanuelle Desrochers-Perrault, soit et est mandatée pour apporter les corrections à l'offre d'emploi initiale et à rediffuser le tout sur les médias appropriés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 19 h 05.



Délisca Ritchie Roussy
Maire



Emmanuelle Desrochers-Perrault
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
par intérim